



**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to / Propositions aux:
tanya.lavergne@canada.ca

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par le présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Date : Le 29 mars, 2017
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à: Tanya.lavergne@canada.ca
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone (613) 882-2572
Destination Statistics Canada Materiel and Contracts Services Main Bldg, Room 1405 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6

Instructions :
See herein

Instructions:
Voir aux présentes

Solicitation No – N° de l'invitation : J003925
Solicitation closes – L'invitation prend fin At – à : 14 :00 HAE On – le : Le 20 avril, 2017

Delivery required – Livraison exigée	Delivery offered – Livraison proposé
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur Facsimile No – N° de télécopieur : Telephone No – N° de téléphone :	
Signature	Date

Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).
Name – Nom :
Title – Titre :



Modification 002 est émise pour répondre aux questions reçues pendant la période de sollicitation.

Q1: Est-ce que toute la formation serait sur Office 2013 en ce moment, à l'exception de Visio (qui est sur Office 2003)?

R1 : Tel que mentionné dans l'énoncé de travail sous 2.2 Renseignement généraux, la version actuelle de Microsoft Office déployée sur les postes de travail des employés est 2013.

Voir tableau 3.2 pour les versions actuelles du logiciel Visio déployées sur les postes de travail des employés.

Q2: En ce qui concerne Access Niveau 1 et Microsoft Project Niveau 1, pourrions-nous offrir ces cours en une seule journée ou est-ce une exigence que leur durée soit de 2 jours?

R2 : Voir tableau 3.2, il est spécifié "Durée estimée des cours en jours"

À l'Annexe A Énoncé des travaux, sous-section 3.2 Liste des cours et volume estimé

Supprimer le tout.

Insérer les détails suivants;

3.2 Liste de cours et volume estimé

Le nombre annuel estimé de cours ne constitue pas une garantie contractuelle. STATCAN estime avoir besoin de cent-vingt-trois (123) jours de formation par an.

Titres des cours	Durée estimée des cours en jours	Nombre annuel d'offres estimé
Applications de bureau de Microsoft		
Access – Niveau 1	2	6
Access – Niveau 2	1	4
Access – Niveau 3	1	2
Excel – Niveau 1	1	12
Excel – Niveau 2	1	8
Excel – Niveau 3	1	6
MS Project – Niveau 1	2	6
MS Project – Niveau 2	1	4
Outlook – Niveau 1	1	10
Outlook – Niveau 2	1	6
PowerPoint – Niveau 1	1	4
PowerPoint – Niveau 2	1	2
Visio – Niveau 1 version 2003, 2007, 2010, 2013	1	4
Visio – Niveau 2 version 2003, 2007, 2010, 2013	1	2
Word – Niveau 1	1	6
Word – Niveau 2	1	4
Word – Niveau 3	1	2



Microsoft Office - Nouvelles fonctions	1	13
Microsoft OneNote	1	10

Q3: Pouvez-vous confirmer que vous utilisez Visio 2003?
R3: Référez-vous à la question et à la réponse 2 ci-dessus.

Q4 : Serait-il possible de me confirmer les détails du critère obligatoire 01 indiqué à la page 9 section 4.1.1.1 : « Le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il a offert au moins trente cours indiqués à la section 3.2 ».

Devons-nous démontrer la prestation de :

30 cours au **total**

ou

30 cours pour **chacun des sujets** énoncés dans le tableau 3.2

Ou

30 cours pour **chacun des sujets et des niveaux** énoncés dans le tableau 3.2

R4 : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a offert au total au moins trente (30) livraisons de cours indiqués à la section 3.2 de l'Énoncé des travaux à un client de l'extérieur depuis le 1^{er} janvier 2012.

Q5 : Est-ce que cela signifie que cela est nécessaire si nous avons eu des problèmes d'intégrité et si nous n'avons pas eu de problème que nous ne devons pas remplir le document

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

R5 : Les documents doivent être remplis, que vous ayez eu des problèmes d'intégrité ou non. La vérification de l'intégrité est maintenant obligatoire : elle sera faite avant l'octroi du contrat.

Q6: À la partie 4, section 4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Option 1 ou Option 2, veuillez confirmer que ce n'est pas pertinent pour cette offre.

R6: Cette sous-section informe les soumissionnaires de la façon dont l'évaluation sera effectuée.

Q7 : Page 1: Précision sur livraison exigée ou proposée

R7 : Cette case indique la date requise d'un produit ou service.

Q8 : Page 1: Cette page doit-elle être complétée et jointe à notre soumission?

R8 : Oui la page 1 doit être signée et retourner avec votre soumission.



Q9 : Page 5, article 2.2: Notre soumission peut être envoyée par courriel à votre attention?

R9 : Oui votre soumission doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante :
tanya.lavergne@canada.ca

Q10 : Page 8, article 3.1: Existe-t-il un modèle à utiliser pour la section I Soumission technique?

R10 : L'annexe E donne un exemple de soumission technique. Celle-ci doit être complétée et soumise séparément de la soumission financière.

Q11 : Page 8, article 3.1.2 et page 10, article 5.1: Où puis- je trouver les différentes attestations de la section III à joindre à la proposition?

R11 : L'article 3.1.2 vous indique de donner votre préférence à l'annexe C pour les paiements de factures. Pour ce qui attrais à la section 5.1 les liens internet sont clairement indique dans le document de sollicitation.

Q12 : Au-delà des sections I à III à transmettre et des annexes B, C et E, quels sont les autres documents à fournir et leur ordre de classement?

R12 : La page couverture de la demande de proposition ainsi que la page couverture de cette modification.

Q13: La partie 6 «Clauses du contrat résultantes», section 6.2.1 Conditions générales indique que « 2035 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services » doivent s'appliquer et faire partie du contrat. Les présentes conditions générales contiennent l'article 19 intitulé « Droit de propriété » qui indique : « Sauf disposition contraire dans le contrat, le droit de propriété sur les travaux ou toute partie des travaux appartient au Canada dès leur livraison et leur acceptation par ou pour le compte du Canada ». Cette section traite davantage du transfert du droit de propriété. - Veuillez confirmer que ce le Canada n'a pas l'intention d'avoir les droits de propriété sur la propriété intellectuelle des cours et du matériel pédagogique fourni dans le cadre de la présente demande de proposition, s'il s'agit de cours standard existants (avec les manuels existants).

R13: Statistique Canada est à la recherche d'un fournisseur pour offrir les cours indiqués dans la DP et de fournir les manuels de formation en anglais et en français. La propriété intellectuelle ne sera pas créée à partir de ce contrat.

Q14: 2035 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services inclut une section droit d'auteur (précisément Section 20). Cette section indique que le « matériel » désigne tout ce qui est créé par l'entrepreneur dans le cadre du travail prévu au contrat, qui doit, selon le contrat, être livré au Canada, et qui est protégé par un droit d'auteur.

Veuillez confirmer que le Canada n'a pas l'intention d'impliquer dans la présente DP un entrepreneur créant de tels « documents » s'il dispose déjà de cours de formation en TI disponibles sur le marché qui couvre les services demandés.

R14: Référez-vous à la réponse et à la réponse 13 ci-dessus.

Q15: Référence : L'annexe I 2.0 stipule que l'instructeur doit utiliser le manuel dans la « langue désignée du cours » lorsqu'il est disponible. Annexe A - SOW Section 3.5 Documentation du cours, la documentation du cours, y compris les manuels de cours, doit être disponible en anglais et en français, comme il est exigé par le chargé de projet.

Les manuels de cours ne sont disponibles qu'en anglais. Serait-il acceptable d'offrir la formation avec le logiciel en anglais ou en français et un instructeur anglophone ou francophone selon les besoins, tout en fournissant les manuels en anglais seulement et une carte de référence rapide en anglais et en français?

R15: Les manuels doivent être offerts dans la langue que le cours est livrés, tel que spécifié à la section 3.5 de la DP.



Effacer l'Annexe I - Lignes directrices du formateur, section 2

Q16: Le gouvernement du Canada (par l'entremise de SPAC) se prépare à attribuer une offre à commandes et un arrangement en matière d'approvisionnement couvrant tous les services de formation en TI. Comment cette attribution de contrat aura-t-elle une incidence sur la DAMA de Statistique Canada pour les formations sur les applications de bureau de Microsoft, Visio et Outlook?

R16: Statistique Canada est au courant de l'offre à commandes et de l'arrangement en matière d'approvisionnement que la SPAC met en place. Statistique Canada envisage de mettre en place un contrat pour une année et deux (2) années facultatives.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLICITATION DEMEURE INCHANGÉE.